



Formations & brevet fédéral

Les agent-e-s de détention engagé-e-s suivent obligatoirement la formation prévue par le service et le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP).

Lors de la première année, chaque agent-e, indépendamment du statut de leur contrat (CDD ou CDI), suivent la formation cantonale (FoCant). Cette formation duale en cours d'emploi est organisée par le SPEN, se déroule en établissement, ainsi qu'au centre de formation « Le Talent », à Orbe, sur le site des Etablissements de la plaine de l'Orbe.

Les agent-e-s bénéficiant d'un contrat de durée indéterminée (CDI), qui ont réussi la FoCant, poursuivent leur cursus obligatoire à Fribourg, au CSCSP, en vue de l'obtention du brevet fédéral d'agent-e de détention. Les cours se déclinent en sept blocs de deux semaines, et un bloc d'une semaine, répartis sur deux ans. Au terme de ce cursus, les participant-e-s sont assujetti-e-s à un examen final permettant d'accéder au titre protégé d'agent-e de détention.

En cas d'échec au premier examen, il est possible de se présenter deux fois de plus. Le brevet fédéral étant une obligation pour exercer la profession, trois échecs signifieront la fin des rapports de travail.

En principe, lorsque les conditions les plus favorables sont réunies, l'obtention du brevet intervient entre trois et quatre ans après l'entrée en service. La formation de base est rémunérée ; elle s'effectue en cours d'emploi et les frais sont pris en charge par l'employeur.

En complément, dès la fin de la première année, les agent-e-s de détention bénéficient d'un programme de supervision. Ils intègrent également un programme interne de formation continue (FoCo) qui correspond à un jour par semestre au centre de formation « Le Talent » ainsi qu'un refresh pour les premiers secours tous les deux ans.

Une convention de formation, prévoyant un temps de redevance, est signée dès l'obtention d'un CDI. Le temps de redevance de trois ans commence à courir dès le premier jour du mois qui suit l'obtention du brevet. En cas de résiliation des rapports de travail durant la formation au CSCSP ou dans les trois ans qui suivent l'obtention du titre, un remboursement proportionné des frais engendrés est réclamé.

Processus de formation

Formation cantonale (FoCant) :

- Le module A « arrivant », de 2.5 jours, est dispensé en établissement durant les trois premiers mois de service du/de la collaborateur/trice. Ce cours a pour but de transmettre les fondamentaux nécessaires à la prise de fonction des nouveaux/nouvelles agent-e-s .
- Le module B « base », de 10 jours, est suivi entre le 3^e et le 6^e mois après l'entrée en service. Il permet d'acquérir des compétences techniques ainsi que les bases légales fondamentales.
- Le module C « collectif et complémentaire », de 10 jours, est suivi entre le 6^e et le 12^e mois après l'entrée en service. Ce module permet de découvrir les partenaires internes et externes ainsi que de se préparer à débiter la formation au CSCSP.

Programme FoCo :

Les modules de FoCo traitent de différentes thématiques qui sont définies selon les besoins du corps uniformé. Le programme change donc chaque semestre.

Ci-dessous, quelques exemples des matières enseignées :

- Bases légales
- Techniques d'optimisation du potentiel et de la gestion du stress
- Lutte contre le feu
- Radicalisation
- Renseignement pénitentiaire
- Communication
- Sécurité personnelle
- Premiers secours

Formation de base pour l'obtention du brevet fédéral d'agent-e de détention :

La formation de base est une formation pour « généralistes » qui dure 15 semaines réparties sur deux ans et a lieu en cours d'emploi au CSCSP à Fribourg.

Contenu et structure de la formation de base

1^{re} année

- Bloc 1 : Personnel en privation de liberté
- Bloc 2 : De l'appréhension à la libération
- Bloc 3 : Accompagnement et encadrement A « En unité de vie et de travail »
- Bloc 4 : Sécurité et prévention

2^e année

- Bloc 5 : Santé et prévention
- Bloc 6 et 7 : Accompagnement et encadrement B : « Groupes de personnes détenues avec des besoins spécifiques » et « Personnel en privation de liberté »

De plus amples informations sur la formation au CSCSP sont disponibles sur le [site internet du centre de formation](#).